



Fédération Française d'Airsoft

Siège social : 29 rue Antoine Meillet – 03000 MOULINS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

29 SEPTEMBRE 2018

Objet : Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 Septembre 2018

Auteurs : Benoît MARIUS, Président
Matthis GOURNAY, Trésorier
Laetitia DUSSAULE, Assistante administrative

Date : 29 Septembre 2018

Licence : CC BY-NC-ND 4.0



Table des Matières

Table des Matières	2
Préambule	5
1 Bilan moral de l'exercice 2018	6
1.1 Evolution de l'organigramme et implication des bénévoles	6
1.3 Salariat	7
1.3.1 Actions menées	7
1.3.2 Avenir de l'action salariale Fédérale	7
1.4 Défense de l'Airsoft	8
1.4.1 Législation européenne	8
1.4.3 Arrêtés préfectoraux	8
1.5 Agrément Jeunesse et Education Populaire	9
2 Bilan d'activité de l'exercice 2018	10
2.1 Affiliations	10
2.2 Contacts	10
2.3 Vote du bilan d'activité	11
3 Bilan financier de l'exercice 2018	11
3.1 Bilan comptable	11
3.2 Goodies	13
3.3 Vote du bilan financier	13
4 Rapport des commissions	13
4.1 Commission Prévention	13
4.1.1 Assurance et EPI	13
4.1.2 Certificat Médical	14
4.2 Commission Juridique	14
4.2.1 Demande d'agrément Jeunesse et Education Populaire	14
4.2.2 Arrêtés préfectoraux concernant le port et le transport	15
4.2.3 Rédaction d'un bail de location de garde-meubles	15

4.2.4 Associations multi activités et sections d'Airsoft	15
4.2.5 Edition du carnet de liaison pour les mineurs	15
4.2.6 Comité Interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation	16
4.2.7 Divers	16
4.3 Commission Technique	17
4.3.1 Version 3 du GESAD	17
4.3.2 Assistance technique sur les outils de la FFA	18
4.3.3 RGPD	19
4.4 Commission Communication	19
4.4.1 Brochures découverte de l'Airsoft	19
4.4.1 Stand FFA	19
4.4.2 Partenariat boutiques	19
WARQ	20
4.4.3 Événements des équipes affiliées	20
4.4.4 Partenariats divers	21
Shong - Airsoft Tim	21
Gear Locker	21
TLC Marketing	21
4.5 Commission Ligues Régionales d'Airsoft	22
4.6 Commission Airsoft Sportif	22
5 Election des membres du Conseil d'Administration	23
5.1 Présentation des candidats	23
5.1.1 Composition actuelle du Conseil d'Administration	23
5.1.2 Nouvelles candidatures	24
5.2 Votes	24
6 Election du Bureau par le Conseil d'Administration	24
7 Orientations de la Fédération et missions des commissions pour l'exercice 2019	25
7.1 Orientations générales	25
7.2 Commission Prévention	25

7.3 Commission Juridique	26
7.3 Commission Communication	27
7.3.1 Poursuite des missions ponctuelles	27
7.3.2 Nouveau logo FFA	27
7.3.3 Vidéos Youtube	27
7.3.4 AdWords	27
7.4 Commission Ligues Régionales d'Airsoft	27
7.4.1 Investissement fédéral	27
7.4.2 Réunions Publiques	28
7.5 Commission Airsoft Sportif	28
7.5.1 Tournois officiels	28
7.5.2 Agrément sportif	28
7.6 Commission Technique	29
8 Recrutement de bénévoles	29
9 Vote du budget 2019	30
Double affiliation :	30
Licence collector :	30
Montant des cotisations 2019 :	31
Proposition du Conseil d'Administration :	31
10 Fin de séance	32

Préambule

Le 29 Septembre 2018, à 10 h 13, les licenciés de la Fédération Française d'Airsoft se sont réunis :

Maison des associations

**3 Impasse Dieudonné Costes
03000 MOULINS**

en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation du président adressée aux licenciés le 29 Août 2018, conformément aux statuts, plus d'un mois avant.

Le président tient à remercier chaleureusement la ville de Moulins, et plus particulièrement le service Action Associative, pour le prêt à titre gracieux de la salle.

315 membres étaient présents et représentés. Aucun quorum n'étant requis par les statuts pour l'Assemblée Générale Ordinaire, celle-ci a donc pu valablement délibérer.

L'Assemblée était présidée par Monsieur Benoît MARIUS, en sa qualité de président de la Fédération Française d'Airsoft.

Il était assisté d'une secrétaire de séance, Madame Laëtitia DUSSAULE, assistante administrative de la Fédération Française d'Airsoft.

Étaient présents les membres du Conseil d'Administration :

- Benoît MARIUS, Président,
- Matthis GOURNAY, Trésorier,
- Charles DUVAL, Administrateur, via Skype,
- Yves-Mari PRADELLE, Administrateur.

Étaient excusés et avaient donné pouvoir :

- Stéphane BOUTHEON, Administrateur.

Était absent :

- Julien MONIER, Administrateur.

Étaient également présents et représentés 310 autres licenciés à jour de leurs cotisations.

L'ordre du jour a été rappelé par le président :



- Bilan moral de l'exercice 2018,
- Bilan d'activité de l'exercice 2018,
- Bilan financier de l'exercice 2018,
- Rapport des commissions,
- Élection des membres du Conseil d'Administration,
- Élection du Bureau par le Conseil d'Administration,
- Élection des coordinateurs de commissions par le Conseil d'Administration,
- Orientations de la Fédération et missions des commissions pour l'exercice 2019,
- Recrutement de bénévoles,
- Vote du budget.

1 Bilan moral de l'exercice 2018

1.1 Evolution de l'organigramme et implication des bénévoles

Comme les années précédentes, 2018 ne dérogea pas à la règle : un certain nombre d'élus du Conseil d'Administration et de bénévoles se sont démobilisés au fur-et-à-mesure des mois.

Afin de pallier au manque de candidats et aux défections régulières en cours d'années, le nombre minimum de membres du Bureau et du Conseil d'Administration a été réduit lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire 2016. Cependant, cela nécessite un engagement supplémentaire des élus pour compenser leur faible nombre.

Rappelons que le président a reçu, en cours d'année, la démission de Johann BRUSSET de ses fonctions d'administrateur et de coordinateur de la commission des Ligues Régionales. Puis, le Vice-Président, Jérôme LESTRA, a dû être remercié suite à son abandon de poste. Plusieurs bénévoles, non élus, nous ont rejoint pour travailler sur des dossiers précis, mais ne donnent plus signe de vie.

Le président rappelle qu'afin de mener à bien ses projets, la Fédération Française d'Airsoft est composée essentiellement de membres bénévoles. Lors de l'Assemblée Générale 2016, il avait été présenté une activité de salariat qui permettrait d'affranchir les bénévoles d'activités administratives rébarbatives. Malgré les nombreuses missions réalisées par les salariés, activités qui dégagent du temps aux bénévoles pour s'investir sur les dossiers primordiaux, nous constatons une constance dans la non-implication des licenciés afin de porter ces projets. Cela représente une entrave sérieuse au développement de la Fédération. Pour rappel, en France une Fédération est légalement fondée sur une base associative. Comme pour toute association, la Fédération a besoin de l'implication de ses membres pour avancer. Beaucoup de licenciés semblent confondre la notion d'adhérent et de client : chaque licencié a, moralement et légalement, l'obligation de contribuer à l'action de la Fédération et n'est pas seulement là pour profiter d'un service en échange d'une cotisation.

Le Président précise qu'avec la professionnalisation de la Fédération et la suppression des subventions des contrats aidés, la Fédération est à un tournant critique de son histoire. Il espère donc un sursaut significatif d'implication chez les licenciés pour plus de candidatures à des postes de

bénévoles et d'administrateurs. Le Président précise que l'activité salariée ne suffit pas pour que les bénévoles puissent se décharger pleinement, et que la charge des postes qui découle des candidatures doit être pleinement assumée par les bénévoles et élus.

Le Président fait part du recrutement de Marion POULIT dans le staff il y a quelques mois. Marion intervient pour le recrutement, la gestion RH des bénévoles et leur suivi.

Benoit MARIUS en profite une nouvelle fois pour remercier tous les bénévoles ayant oeuvré pour la Fédération depuis sa création, et plus particulièrement ceux encore présents aujourd'hui. L'implication des licenciés dans les actions bénévoles est primordiale dans la vie de la Fédération et les bénévoles impliqués au sein du staff l'ont bien compris.

Le président tient également à remercier tous nos clubs qui portent fièrement les couleurs de la Fédération sur les terrains, notamment grâce aux patches FFA, aux banderoles clubs affiliés et aux stands représentant la Fédération.

1.3 Salariat

Courant 2018 les contrats de travail d'Arnaud GALIZZI et de Laëtitia DUSSAULE ont été reconduits en CDD. Aux vues des difficultés rencontrées par la Fédération pour la mobilisation de bénévoles fiables, l'Assemblée générale 2017 avait voté à l'unanimité la reconduction des 2 contrats. À noter que suite à la suppression par l'Etat des Contrats Aidés en Septembre 2017, la totalité des salaires et des charges sociales est maintenant assumée par la Fédération sans aucune aide. Cela représente une charge financière très lourde, qui est aujourd'hui assurée à plus de 98% par les cotisations.

1.3.1 Actions menées

Dans le cadre de leurs missions, voici quelques-unes des actions menées par nos deux salariés :

- Relations avec les licenciés et le public via notre page Facebook ainsi que via le formulaire de contact de notre site Internet,
- Gestion auprès des organismes administratifs et sociaux (suivi auprès de l'URSSAF, les Préfectures, la mutuelle, la caisse de prévoyance, les organismes de formations, la médecine du travail...),
- Gestion administrative courante (RH, assistance auprès des licenciés et des clubs, mise en relation avec la MAIF),
- Assistance dans les démarches des administrateurs, des licenciés et des clubs.
- Instruction des dossiers pour la mise en conformité avec le RGPD.
- Travail de recherche et de rédaction pour les dossiers fédéraux.

1.3.2 Avenir de l'action salariale Fédérale

Bien que le financement de ces deux postes impacte très fortement le budget de fonctionnement, avec deux ans de recul, les administrateurs sont pleinement satisfaits de la professionnalisation de la Fédération. Les actions spécifiques menées par nos salariés avaient comme objectif de libérer les bénévoles de tâches démotivantes et chronophages, afin de leur donner l'occasion de s'épanouir dans leurs domaines de prédilection, plus en rapport avec leurs aspirations.

Aujourd'hui, les salariés travaillent en collaboration avec les bénévoles, et les aident dans leurs diverses démarches au nom de la Fédération. Le Président constate que malheureusement, les salariés sont trop souvent là pour palier au manque d'investissement des bénévoles et des élus, ce qui a pour effet de repousser la sortie de nombreux dossiers.

Le Président explique qu'en l'état actuel du manque général d'implication des licenciés, la professionnalisation est indispensable à la pérennité de la Fédération. Il fait part de son souhait, quand cela sera possible, de transformer les deux CDD en CDI, et de faire évoluer la durée hebdomadaire des contrats à 35 heures/semaine, tout en prévenant que le financement de ces deux postes dans leur forme actuelle ne peut déjà pas être assumé seulement par les cotisations. Cela devra donc se traduire par une augmentation des cotisations et/ou de nouvelles sources de financement.

L'Assemblée approuve cette constatation et manifeste son soutien au Conseil d'Administration dans la mise en oeuvre des solutions qui seront proposées.

1.4 Défense de l'Airsoft

1.4.1 Législation européenne

Suite à l'adoption par le Conseil des ministres, la directive (UE) 2017/853 du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2017, modifiant la directive 91/477/CEE du Conseil, relative au contrôle de l'acquisition et de la détention d'armes, a été publiée au Journal Officiel de l'Union Européenne avec l'amendement que nous avons obtenu pour exclure les répliques d'Airsoft de son champ d'application. Cette directive est entrée en application le 13 Juin 2018 et a provoqué un ajustement de la législation des états membres.

En France cela se traduit par des amendements au Code de la Sécurité Intérieure qui interviendront jusqu'en 2020. L'esprit de l'amendement que nous avons obtenu a été respecté et nos répliques restent exclues du champ d'application, malgré la version initiale de la directive européenne.

Le Président explique que les dispositions du décret 2013-700 sur la nouvelle classification des armes, décret pour lequel nous avons participé aux travaux préparatoires avec le Ministère de l'Intérieur en 2012, sont désormais intégrées au Code de la Sécurité Intérieure. C'est pour cela que les amendements concernent maintenant le Code de la Sécurité Intérieure.

1.4.3 Arrêtés préfectoraux

Nous avons été alertés à de multiples reprises au cours de l'année par des airsofters, via notre formulaire de contact, au sujet d'arrêtés préfectoraux interdisant le port, le transport et le maniement des répliques. Mais beaucoup de ces nouveaux arrêtés sont correctement rédigés et encadrent de bonnes pratiques qui correspondent à nos règlements fédéraux. De plus, désormais les arrêtés autorisent souvent les manifestations à caractère sportif, ou même tous événements organisés par des licenciés de Fédérations. Nous ne pouvons que nous réjouir de ces arrêtés qui interdisent la pratique "sauvage".

Les nouveaux arrêtés sont régulièrement publiés dans la partie "réglementation" du site Internet.

Le président en profite pour remercier les airsofteurs, y compris les non licenciés, qui nous alertent via notre formulaire de contact dès qu'un sujet à trait à notre activité. C'est grâce à cette communauté que la FFA est capable de se montrer aussi réactive sur ces sujets dangereux pour tous les pratiquants.

1.5 Agrément Jeunesse et Education Populaire

Pour rappel, le dossier de demande d'agrément JEP a été expédié le 30 Septembre 2017.

Après un certain nombre d'échanges avec le Ministère de l'Education Nationale, nous avons finalement reçu une réponse en date du 3 Août 2018.

Une commission spécialisée s'est réunie le 13 Juin 2018, soit 9 mois après la réception de notre dossier par le Ministère, et a émis un avis défavorable au projet d'agrément Jeunesse et Education Populaire. Ce refus est motivé, non pas par les actions de la Fédération, mais par une prétendue incompatibilité de l'Airsoft avec cet agrément.

Les membres de la formation "se sont particulièrement interrogés sur le périmètre" du développement d'une formation et d'un encadrement des mineurs dans notre activité, que la commission qualifie de "pratique imitant la guerre".

Le président souligne qu'après avoir pris connaissance de cette décision, nous sommes en droit de nous interroger : notre dossier a-t-il été lu et étudié correctement par les membres de cette formation spécialisée ? Les arguments de la commission évoqués sont clairement orientés contre la pratique des mineurs, même dans le respect de la loi alors qu'il y a un vrai problème de pratique sauvage. L'Airsoft, aussi responsable, sécurisé et respectueux des lois qu'il puisse être, est présenté par la commission comme incompatible avec cet agrément. Le Président précise qu'en l'état actuel, la commission semble préférer laisser les faits divers se produire en toute illégalité plutôt que de donner du crédit à une initiative qui fédère autour du respect de la loi et de la recherche d'un maximum de sécurité.

De ce fait, le Conseil d'Administration a pris la décision d'exercer un recours gracieux auprès de la commission. En cas de refus, cette démarche aura démontré que l'agrément jeunesse et éducation populaire est incompatible avec notre discipline et imposera à l'Airsoft de continuer sur sa voie, sans pouvoir, pour l'heure, obtenir des aménagement de législation pour la pratique des mineurs. Cependant toutes les pistes pour l'obtention de l'agrément sont dorénavant et déjà étudiées par le Conseil d'Administration.

Le Président explique que si le refus se confirme, il ne faudra surtout pas céder à la tentation de ne plus respecter la législation, ce qui aurait pour effet d'exposer notre pratique à des représailles du Gouvernement, mais que la Fédération continuera d'avancer sur ce sujet sans attendre de validation de ses actions par l'Etat. En revanche la Fédération ne pourra pas être tenue pour responsable des dérives impliquant des répliques d'Airsoft, le Gouvernement refusant de donner du crédit aux démarches responsables et sécuritaires de l'encadrement de l'activité des jeunes, activité qui existe malgré tout. La Fédération portera également ce message dans les médias lorsqu'elle sera sollicitée sur la question du problème des jeunes qui utilisent des répliques. La Fédération restera bien

entendu disposée à en discuter avec le Gouvernement, mais ne peut cautionner les dangers que représente le déni du Gouvernement.

Monsieur Pierre SPEISSER, licencié présent dans l'Assemblée, interroge les administrateurs sur les suites à espérer pour un éventuel projet de demande d'agrément sportif. Le Président lui répond qu'au vu de la réponse concernant l'agrément jeunesse et éducation populaire, le Conseil d'Administration pense que l'agrément sportif est lui aussi compromis pour n'importe quelle discipline découlant de l'Airsoft. Cependant la structuration des disciplines sportives sur base des pré-requis de l'agrément sportif permettra à ces disciplines de progresser dans le bon sens d'une pratique sportive responsable et compatible avec celle des autres pays, même si elles n'obtiennent pas cet agrément. Le Président précise que nous reviendrons sur ce point au moment de parler des orientations de la commission sportive pour l'année à venir.

Charles DUVAL, administrateur, souligne que le Paintball a rencontré les mêmes problèmes que l'Airsoft, il y a environ 20 ans.

2 Bilan d'activité de l'exercice 2018

2.1 Affiliations

Fin Septembre 2018, nous comptons **271** clubs affiliés (**280** fin 2018). Pour rappel, le nombre d'associations affiliées était de **267** à la fin de l'année en 2017, **247** en 2016, et **210** en 2015. Nous continuons donc notre progression par rapport aux années précédentes, mais cette progression ralentit de plus en plus chaque année.

Nous dénombrons également **4 361** licenciés à jour de leurs cotisations (**4 520** fin 2018), chiffre qui confirme la tendance générale à la stagnation par rapport aux exercices précédents.

Le nombre de licenciés était de **4 338** à la fin de l'année en 2017, **4 036** fin 2016, et **3 522** en 2015.

En l'état actuel, sans nos salariés la Fédération ne pourrait plus se contenter de l'aide des bénévoles pour faire face à l'ampleur des missions qu'implique une Fédération nationale avec ces volumes de clubs et de licenciés.

2.2 Contacts

Depuis le 1er Octobre 2017, nous avons dû répondre près de 4 000 fois via le formulaire de contact et la messagerie Facebook, soit une moyenne de 11 réponses par jour, 7J/7. Ce chiffre est à relativiser car une demande représente plusieurs échanges qui portent souvent sur plusieurs sujets. La charge est répartie entre l'assistante administrative, sur son temps partiel, et le président. Le trésorier intervient également ponctuellement sur certains problèmes. L'assistante, à temps partiel, travaille 4 jours par semaine, ce qui représente une moyenne de près de 19 réponses à gérer par jour de travail pour elle, et ce, sur plusieurs sujets la plupart du temps.

Ces réponses traitants potentiellement plusieurs demandes sur divers sujets, plus ou moins complexes, sont des opportunités de communiquer avec un public d'origines diverses : nous recevons des questions sur l'affiliation, la réglementation, l'assurance, la création d'entreprise, la demande de conseils divers, d'expertise, de partenariat. Ces demandes nous proviennent des

airsofteurs, de leurs parents, des propriétaires, des collectivités publiques, des forces de l'ordre, d'entrepreneurs...

Nous avons également beaucoup de demandes de précisions par rapport aux nouveaux dossiers. Mme DUSSAULE répond alors en se basant sur les références de ces dossiers tout en consultant, en cas de besoin, les différentes commissions de la Fédération.

Il s'agit toujours d'un travail chronophage, mené par Mme DUSSAULE, qui permet d'apporter une véritable expertise, dans un grand nombre de domaines autour de l'Airsoft, auprès de tous les licenciés, pratiquants, pouvoirs publics... Les personnes nous ayant déjà sollicités pourront attester de la qualité des réponses apportées dans des domaines divers et variés.

La plateforme de ticketing utilisée depuis 2015, conjuguée à des bonnes pratiques, nous sont réellement utiles et nous permettent une meilleure réactivité, une meilleure organisation ainsi qu'une meilleure précision. C'est pourquoi nous privilégions ce mode de communication aux communications téléphoniques, beaucoup plus chronophages. De plus, avec le recul, depuis l'embauche de Mme DUSSAULE à la mi-2016, la gestion des messageries (Facebook et e-mails) lui prend tellement de temps, que la tenue d'une permanence téléphonique nécessiterait l'embauche d'un nouveau salarié, en complément.

En conclusion, grâce au travail effectué tant par Mme Dussaule (mutualisation des connaissances, réponses aux échanges...) que par M. Galizzi (rédaction des dossiers, mise en place des outils internes...), nous avons de plus en plus retour positifs : La FFA est autant appréciée par la qualité de ses productions documentaires que par l'expertise, la précision, la réactivité et le professionnalisme de ses réponses.

Le Président en profite pour adresser ses remerciements aux salariés qui s'appliquent chaque jour sur la qualité de leur travail.

2.3 Vote du bilan d'activité

Le président soumet au vote de l'Assemblée le bilan d'activité.

Avec 315 voix pour, le bilan d'activité est validée par l'Assemblée à l'unanimité.

3 Bilan financier de l'exercice 2018

3.1 Bilan comptable

Le trésorier explique que l'exercice comptable de la Fédération est basé sur l'année civile. Les annexes des comptes-rendus d'Assemblées Générales Ordinaires sont systématiquement mises à jour avec le compte de résultat et le bilan comptable complet de l'exercice comptable concerné, une fois clos. Ainsi, bien que l'Assemblée Générale Ordinaire de 2018 ait lieu en Septembre 2018, le compte de résultat et le bilan comptable de l'année 2018, comprenant tous les mouvements financiers, y compris ceux ayant eu lieu après l'Assemblée Générale, seront disponibles en annexe du compte-rendu, en 2019, lors d'une prochaine mise à jour de ce compte-rendu.

Le compte de résultat de l'exercice en cours est présenté aux licenciés présents, par le trésorier, Matthis GOURNAY, afin qu'ils puissent voir le détail de l'exercice.

Suite à l'adhésion de la Fédération à l'association Format A3, basée à Moulins (03), pour déléguer une grande partie de la gestion des ressources humaines en Mai 2017, le transfert et la prise en charge complète de ce dossier s'est effectué petit à petit, avec les différents organismes de charges sociales. Il y eut des ajustements avec la plupart des organismes de charges sociales qui se sont réglés plus ou moins rapidement, jusqu'en début d'année 2018. Seul le passage d'un tiers gestionnaire à l'autre a été très long avec l'organisme Humanis Prévoyance, pour la partie prévoyance obligatoire. Mais avec la collaboration de l'assistante sur ce dossier, la Fédération a fini par apurer ses comptes en Juillet 2018.

Cette année fut un tournant pour la Fédération au sujet du salariat. En effet, suite à l'ordonnance du gouvernement de Septembre 2017 qui a supprimé les subventions de l'Etat dans le cadre de la plupart des contrats aidés (CUI-CAE), le trésorier explique que nous ne bénéficions plus d'aucun soutien pour financer nos 2 employés, soutien qui était précédemment de 80% de leur salaire. La Fédération ne pouvant plus se passer de ses 2 salariés, et le Conseil d'Administration s'étant prononcé favorablement à la prolongation des 2 contrats, dès l'Assemblée Générale Ordinaire 2017, les contrats furent effectivement renouvelés. Le rédacteur-chef de projet Arnaud GALIZZI fut prolongé en contrat à durée déterminée, sans aide, dès le 2 Janvier 2018 et pour une durée d'un an. Il en a été de même pour l'assistante administrative, Laëtitia DUSSAULE, son contrat à durée déterminée fut donc renouvelé une 3ème fois sur une durée d'un an. De plus, pour faire face aux missions qui se multiplient et en l'absence de bénévoles pour l'épauler dans ses missions, son contrat a été renouvelé sur la base de 30 heures par semaine, au lieu de 26 heures. Matthis GOURNAY explique à l'Assemblée que tous ces facteurs assemblés représentent de lourdes charges financières récurrentes pour la Fédération, en très peu de temps.

Le budget 2018 a bien été respecté sur la plupart des postes. Cependant Matthis GOURNAY explique que les prévisions des charges sociales ont mal été calculées, et que l'on note un écart de 13000€ sur ce poste par rapport au prévisionnel. Cet écart s'explique pour des charges sociales sous-estimées au regard de certaines dispositions légales jusqu'alors inconnues qui ont du être pris en charge et régularisées.

Un important travail d'optimisation a été effectué par le bureau pour faire de nombreuses petites économies. Chaque charge récurrente a été étudiée, occasionnant la suppression d'outils internes jugés non indispensables et le changement d'offre pour les outils indispensables mais utilisables sans certaines options.

Le Trésorier rappelle qu'un budget déficitaire à hauteur d'environ - 10 000 € avait été adopté lors de l'Assemblée Générale Ordinaire 2017 afin de limiter l'augmentation des cotisations. Ce déficit, qui risque de se poursuivre en 2019, met gravement l'avenir de la Fédération en péril car sans ajustements conséquents, la Fédération n'aura pas les moyens de financer son action et les salaires de ses employés jusqu'à la fin de l'année 2019.

3.2 Goodies

Suite à l'Assemblée Générale 2017, la décision de réalisation de goodies avait été prise pour essayer de compenser le déficit. Des patches FFA Airsoft Responsable ont été réalisés et commercialisés. Aujourd'hui la production des patches a été amorti, mais sans dégager de bénéfices. Le Président estime qu'au vu des enjeux vis-à-vis du déficit, nous avons perdu du temps pour une opération blanche qu'il ne souhaite pas renouveler. Il préfère se concentrer sur des opérations plus rentables.

Une boutique spreadshirt a été mise en ligne sur le site Internet. Sa sous-traitance permet d'éviter à la FFA d'y consacrer du temps, tout en touchant une commission sur les ventes réalisées. Une plaquette sera réalisée et envoyée aux clubs lors de leur affiliation pour faire la promotion des produits s'y trouvant. Cependant cette boutique ne devrait pas générer d'importants bénéfices, son exploitation ne doit donc pas mobiliser de ressources qui pourraient être employées sur des actions plus rentables.

3.3 Vote du bilan financier

Le président appelle l'Assemblée à se prononcer sur le bilan financier.

Avec 315 voix pour, le bilan financier est validé par l'Assemblée à l'unanimité.

4 Rapport des commissions

4.1 Commission Prévention

Le président explique que, faute d'investissement bénévole au sein de cette commission, le nombre de dossiers traités a été limité.

4.1.1 Assurance et EPI

Depuis 2017, c'était l'administrateur Johann BRUSSET qui était en charge des relations avec notre assurance, mais depuis sa démission en Février 2018, le dossier est entre les mains du président Benoit MARIUS et du Chef de projet, Arnaud GALIZZI.

Le président précise que nous bénéficions désormais d'une nouvelle interlocutrice sur le contrat;

Nous analysons régulièrement les causes d'accidents avec la MAIF. Or, depuis plusieurs années, la principale source provient du manque de protections faciales, ce qui occasionne des dents cassées par l'impact des billes. Comme discuté lors de l'Assemblée Générale Ordinaire 2017, la MAIF souhaite que nous réglemations le port de protections faciales afin de faire baisser le nombre de ces accidents. À défaut, elle risque de ne plus couvrir ce risque, trop coûteux pour elle, comme pour nous. En effet, le coût des remboursements est répercuté directement sur nos cotisations d'assurance. La commission Prévention a donc établi un règlement que le Conseil d'Administration a approuvé. Ce règlement, qui sera bientôt publié, privilégie la pédagogie plutôt que d'imposer des

protections. Cependant, si les accidents dentaires continuent d'être aussi fréquents, l'assurance pourrait finir par se montrer plus ferme sur le sujet.

Précisons toutefois que le nombre d'accidents dus à ce problème, déjà trop important, s'est stabilisé, ce qui n'occasionnera pas, pour 2019, d'augmentation globale du coût de l'assurance. En revanche, le coût déjà relativement élevé, pourrait diminuer si le nombre de ces accidents venait à baisser. Au delà de la prévention de ces accidents, il s'agit donc ici d'une opportunité de faire baisser le coût de l'assurance. À contrario le moindre accident important pourrait mettre en péril l'équilibre du contrat et provoquer une forte augmentation des cotisations d'assurance. Il est donc nécessaire d'être le plus vigilant possible concernant les protections.

Le président rappelle que la suppression du prorata des cotisations d'assurance, qui était proposé de juillet à décembre chaque année jusqu'en 2016, est une des conséquences directes que nous a imposées la MAIF à cause du nombre important d'accidents dentaires.

4.1.2 Certificat Médical

En l'absence de bénévole disponible pour prendre en charge le dossier, la mise en place du certificat médical pour la pratique de l'Airsoft qui a été soulevé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire 2017 n'a pas abouti. Benoît MARIUS rappelle que ce dossier nécessite une réflexion complexe ainsi que l'implication d'un maximum de bénévoles afin de débattre sur les décisions qui devront être prises, en concertation avec la MAIF. Le président en profite pour remercier la MAIF qui travaille sérieusement à nos côtés pour encadrer la pratique de l'Airsoft de manière sécuritaire, et ce, tout en respectant notre volonté de préserver un maximum la liberté de pratique existante. Le président précise que le but n'est pas de contraindre les pratiquants à porter toujours plus de protections et à prendre de plus en plus de précautions, mais de travailler en bonne intelligence pour prévenir des décès ou des accidents graves qui pourraient facilement être évités par un contrôle médical. Dans le but de travailler le plus efficacement possible, tout en garantissant la conservation d'un maximum de liberté de pratique, il invite tous les volontaires à prendre part aux débats et à la rédaction de ce dossier, en se manifestant via le formulaire de contact. Le président explique qu'il n'acceptera pas une remise en cause de ce dossier, une fois publié, par des personnes qui ne veulent pas s'y impliquer, et ce, alors que la porte est grande ouverte. Une commission de travail sera constituée, y prendre part sera le seul moyen de faire entendre sa voix sur le sujet.

Enfin le président rappelle qu'un joueur est décédé en partie en 2017 à cause de problèmes cardiaques, et qu'un examen médical aurait peut-être permis de déceler ce problème et éviter l'accident. Le sujet est donc à traiter sérieusement.

4.2 Commission Juridique

4.2.1 Demande d'agrément Jeunesse et Education Populaire

Benoît MARIUS a expliqué précédemment que nous avons finalement reçu la réponse à notre dossier de demande d'agrément, qui est négative.

Le Président tient à remercier notre Rédacteur - chef de projet, Arnaud GALIZZI pour son important travail sur le sujet. Le dossier était composé des documents suivants justifiant de notre travail accompli sur l'encadrement de la pratique :

- les modèles de baux,
- le kit de création d'association,
- les règles générales,
- les normes de protections oculaires,
- l'accueil des mineurs,
- le contenu type de la trousse de secours,
- la compilation des arrêtés préfectoraux propres à notre discipline,
- l'assurance Airsoft.

4.2.2 Arrêtés préfectoraux concernant le port et le transport

Courant 2016, nous avons pu recenser et compiler des informations législatives, notamment via les Préfectures, concernant les arrêtés préfectoraux pris sur le port et le transport de répliques. Des nouveaux arrêtés ont continué d'être pris, le site Internet de la Fédération a régulièrement été mis à jour en conséquence.

4.2.3 Rédaction d'un bail de location de garde-meubles

Le président explique qu'il s'est avéré nécessaire d'entreprendre la rédaction d'un bail de location spécialement dédié aux garde-meubles. Ce document a pour but d'aider les associations à formaliser la location d'un garde-meuble en cas de besoin de stockage de matériel.

Nous rappelons qu'au delà d'une pratique responsable, la gestion d'une association demande souvent un formalisme afin de se prémunir contre les aléas.

Ce document, qui sera publié sous peu, a vocation à aider les associations afin de conclure un accord locatif (gracieux ou onéreux) dans le cas particulier de garde-meubles et ou d'entrepôts.

Comme à l'accoutumée, la licence de ce document permet une utilisation facile du document par tous les clubs, licenciés ou non (dans le respect des termes de la licence).

4.2.4 Associations multi activités et sections d'Airsoft

Le président explique que de plus en plus d'associations multi activités nous contactent pour créer une section d'Airsoft. Pour les aider, la commission juridique a complété le dossier de création d'association en proposant des modifications de statuts pour qu'une association n'ayant rien à voir avec l'Airsoft puisse intégrer l'activité dans une section dédiée. Ce document sera bientôt publié sur le site Internet dans le dossier de création d'association d'Airsoft.

4.2.5 Edition du carnet de liaison pour les mineurs

L'Assemblée Générale 2017 avait émis la possibilité de proposer un format papier pour le carnet de liaison des mineurs. Cependant, au vu du coût financier de cette proposition et de son faible intérêt

pour les clubs affiliés, ce format d'édition a, pour le moment, été abandonné. La version électronique à télécharger et à imprimer reste accessible sur le site Internet.

4.2.6 Comité Interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation

La Fédération a été invitée par le Comité Interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation afin de participer à son action dans le cadre du Plan national de prévention de la radicalisation.

Il s'agit de :

“Développer une culture commune de la vigilance dans le champ sportif en lien avec les référents « radicalisation » du ministère des Sports. Sensibiliser les cadres techniques des fédérations sportives mais aussi ceux qui organisent des activités physiques et sportives non instituées (musculature, fitness, paintball, air soft, etc.). Sensibiliser par ailleurs les directeurs des sports des municipalités (réseau association nationale des directeurs d'installations et des services des sports — ANDIISS) en vue de développer les signalements dans le cadre des dispositifs existants auprès des préfets.

Intégrer la prévention de la radicalisation à la formation interfédérale des éducateurs sportifs et des formateurs de formateurs.

Sous la coordination locale du préfet de département, développer les actions de contrôle administratif et les orienter vers les disciplines et les territoires impactés par la radicalisation. Dès l'annonce du plan national de prévention de la radicalisation, une circulaire interministérielle (ministère de l'Intérieur/ministère des Sports) sera adressée aux préfets (services déconcentrés des sports) pour leur rappeler les mesures administratives applicables et les inciter à programmer les contrôles sur les territoires et disciplines « à risque ».

Identifier dans chaque fédération sportive nationale un « responsable de la citoyenneté », au sens large, comme relais auprès des autorités déconcentrées et point de contact pour les forces de sécurité intérieure. Affecter un officier de liaison (gendarmerie ou police) auprès du ministre des Sports.”

Le Conseil d'Administration ayant estimé qu'il s'agit d'une occasion de montrer que notre discipline est loin de certains préjugés, la Fédération a répondu favorablement pour participer à ce plan. Le Président précise cependant que la poursuite de cette coopération est conditionnée à la bienveillance du comité envers notre discipline. Enfin, suite au mépris du Ministère de l'Education Nationale manifesté pour l'encadrement des jeunes dans un cadre légal et sécurisé, ces travaux offriront l'opportunité de rappeler au gouvernement l'importance d'encadrer les jeunes dans l'activité.

4.2.7 Divers

Cette année encore, la commission juridique a régulièrement mis son expertise à disposition des licenciés, des forces de l'ordre, des collectivités, des journalistes, des médias Airsoft, des Fédérations étrangères d'Airsoft, des professionnels. Nous sommes de plus en plus sollicités par des créateurs d'entreprises sur des questions réglementaires. Ils sont donc redirigés vers nos dossiers de

réglementation avec des conseils et des contacts pour bien préparer leurs projets d'entrepreneur. Dans notre discipline, la législation est valable aussi bien pour les associations que les professionnels, à la différence que les professionnels ont plus de risques d'être inspectés et suivis de près par les autorités. Le président rappelle que courant 2017, il a été porté à notre connaissance des contrôles effectués par la Répression des Fraudes (DGCCRF) auprès des boutiques d'Airsoft de certaines régions, notamment pour vérifier si les protections oculaires respectaient notre dossier de réglementation sur les protections oculaires. Nous invitons donc chaque professionnel ou futur professionnel à bien prendre en compte nos dossiers de réglementation, qui sont mis à leur disposition publiquement, et à nous contacter en cas de besoin, pour obtenir plus de renseignements. Le président précise que la DGCCRF n'a pas été saisie par la FFA sur ce sujet, mais que nous sommes tout de même ravis de ces contrôles qui déboucheront sur une meilleure protection des pratiquants en contraignant les professionnels à respecter la législation.

4.3 Commission Technique

4.3.1 Version 3 du GESAD

Le président explique que, suite au vote lors de l'Assemblée Générale Ordinaire 2017, plusieurs nouvelles fonctionnalités ont été mises en production, en Novembre 2017 en même temps que la mise en ligne des affiliations 2018. Nous sommes soucieux du confort d'utilisation de cette plateforme pour nos utilisateurs et nous souhaitons donc continuer de la faire évoluer pour proposer des outils utiles au plus grand nombre.

Pour rappel, le GESAD est le système de gestion des adhésions de la FFA. Chaque personne doit passer par ce système pour demander l'affiliation de son club ou une licence individuelle. Le GESAD automatise le processus d'affiliation et des licences, permet une plus grande réactivité dans l'édition des licences, décharge les membres du bureau de nombreuses formalités administratives (vérifications, éditions de factures, éditions des licences, transmission à l'assurance...). Il fournit un espace de stockage de fichiers ; on y retrouve notamment les factures, les attestations d'assurance, les lettres de recommandation pour les terrains et les autorisations parentales, qui sont également accessibles en ligne. Il donne accès à un espace partenariat qui permet à nos licenciés de facilement bénéficier des réductions négociées avec nos partenaires tout en proposant à ces derniers un outil de publication de leur actualité. Le GESAD propose un annuaire de nos clubs affiliés - filtrable en fonction de son département et/ou de son style de jeu, par exemple - afin de trouver une association qui nous correspond vraiment. Le GESAD propose aussi des outils qui nous permettent de travailler plus efficacement avec nos partenaires. Il existe notamment une interface automatisée de vérification des licences qui leur permet de faire bénéficier des promotions, de manière automatique, à nos licenciés. Enfin, il propose un véritable espace membre modulable capable d'être enrichi de nombreuses fonctionnalités au service de nos associations et de nos licenciés, fonctionnalités qui s'ajouteront, petit à petit, au cours des années à venir.

Pour rappel, notre équipe informatique a mis en place début 2017 un certificat SSL afin de sécuriser l'accès au site Internet et au GESAD, grâce à une connection https. Le président en profite pour appeler les pratiquants à la plus grande prudence quand ils voient des avertissements de sécurité dans leur navigateur Internet à cause de l'absence du système SSL, ou de sa mauvaise configuration.

Actuellement, c'est la version 3 du GESAD qui est donc en ligne. Cette version 3 a permis de proposer de nouvelles fonctionnalités selon des retours collectés auprès des utilisateurs :

- Création et gestion des événements par les équipes : les équipes affiliées peuvent créer leurs parties et OP grâce à la rubrique "mes événements". Dans cette rubrique, il y a la possibilité d'avoir un historique des événements passés et à venir.
- Invitations à des événements : tous les licenciés peuvent recevoir des invitations pour participer aux parties créées par les équipes affiliées. Ces invitations sont visibles dans la rubrique "mes invitations". Dans la rubrique, l'utilisateur peut retrouver les invitations en attente et celles rejetées.
- Ajout d'un agenda : Cet agenda, mensuel, recense les événements créés par les équipes affiliées. Les licenciés peuvent y effectuer une recherche, grâce à différents filtres (numéros de département, style de jeu pratiqué, etc...), de manière à trouver l'événement qui leur convient. L'agenda incluait une carte afin de proposer un affichage géographique des parties de l'agenda, carte qui a dû, pour le moment, être retirée en attente de correction d'un bug.
- Ajout d'un espace de publication dédié à nos partenaires : il est situé sur la page d'accueil du GESAD. Les boutiques partenaires ont la possibilité, via leur accès pro, de publier des publicités dédiées à nos licenciés : promotions en cours, offres spéciales....
- Intégration de news sur la page d'accueil du GESAD : visibles depuis la page d'accueil, ces news, alimentées par nos administrateurs, rendent compte de l'organisation interne et des travaux en cours de la Fédération. Cela permet une meilleure communication et transparence vis-à-vis des licenciés avec le relais de ces informations par e-mails.

Faute d'implication suffisante des bénévoles pour le test de ces nouvelles fonctionnalités avant leur mise en production, nous avons décelé quelques problèmes d'utilisation en cours d'année qui ont presque tous pu être résolus rapidement.

Notons le cas de la carte géographique de l'annuaire qui présentait de graves dysfonctionnements. Pour l'heure celle-ci a été retirée du GESAD, en attendant la résolution du problème.

4.3.2 Assistance technique sur les outils de la FFA

Le président explique à l'Assemblée que cette assistance est fournie actuellement par nos deux salariés (Laëtitia DUSSAULE, assistante administrative, et Arnaud GALIZZI, rédacteur-chef de projets), ainsi que notre nouveau trésorier et administrateur, Matthis GOURNAY. L'assistance technique intervient auprès de tout type de public qui nous contacte via le formulaire de contact ou la page Facebook : membres licenciés, clubs en cours de création d'association, futurs licenciés, boutiques partenaires....

Arnaud GALIZZI, le chef de projet et Matthis GOURNAY, ingénieur informatique de profession, fournissent une aide plus technique en interne. Arnaud GALIZZI intervient auprès des administrateurs dans leurs missions pour la FFA, pour les boutiques partenaires ou pour nos licenciés. Il apporte également une assistance sur les outils internes au staff (boîte mail, divers outils de travail collaboratif...). Arnaud et Matthis assurent la maintenance de notre site web, effectuent les mises à jour et s'occupe des évolutions du GESAD avec le Président.

4.3.3 RGPD

Le Règlement Général sur la Protection des Données est entré en vigueur en mai dernier. Ce règlement dont l'application s'impose aux entreprises, mais aussi à toutes les associations, nécessite un très long travail d'audit des traitements des données, et de mise en conformité dans un second temps. Conformément à ce qu'impose le RGPD, un DPO (Data Protection Officer) a été nommé. Il s'agit d'Arnaud Galizzi qui a la charge de mettre en oeuvre le chantier.

Le Président précise que le travail est très important, et que les modalités d'application aux associations sont encore mal connues. À l'heure actuelle, même le gouvernement ne semble pas maîtriser le sujet pour les associations en précisant que des informations seront communiquées ultérieurement...

4.4 Commission Communication

4.4.1 Brochures découverte de l'Airsoft

Les brochures de présentation de l'Airsoft réalisées avec Shong ont été expédiées aux clubs lors de leur affiliation 2018. Elles sont également expédiées avec d'autres goodies pour accompagner la banderole fournies aux clubs lors d'organisation d'événements. Le Président précise cependant que nous n'avons reçu que très peu de retours sur cette réalisation. Il invite les licenciés à nous faire des retours pour que l'on puisse proposer une meilleure version la prochaine fois.

Monsieur Pierre SPEISSER, licencié présent dans l'Assemblée, demande si une version dématérialisée de la brochure pourrait être mise en ligne sur le site Internet afin qu'elle soit accessible au plus grand nombre pour être imprimée directement par les clubs en cas de besoin. Le Président lui répond qu'il doit voir si Shong l'autorise, mais que c'est une piste que le staff va creuser.

4.4.1 Stand FFA

Le président explique qu'étant indisponible une grande partie de l'année pour raison professionnelle, il n'a pas pu se déplacer pour tenir le stand lors de divers événements. D'autre part, cette problématique ayant été abordée dès l'Assemblée Générale Ordinaire 2017, l'Assemblée avait prévu de concentrer le budget 2018 dédié aux déplacements sur la tournée d'échanges publique autour de la création des Ligues.

Benoit MARIUS rappelle que le salon du Shooting and Drones Show (SDS) a été annulé en Juin 2017 et qu'il n'y a aucun salon d'envergure national depuis.

4.4.2 Partenariat boutiques

Plusieurs boutiques se sont manifestées directement via notre site pour rejoindre la liste des partenaires FFA depuis l'Assemblée Générale Ordinaire 2017. Laetitia DUSSAULE gère le suivi de leur dossier, et Arnaud GALIZZI les accompagne à se mettre en conformité avec la réglementation et l'Airsoft Responsable, cela afin de protéger nos licenciés, en accord avec notre politique d'Airsoft Responsable.

Notons que comme chaque année depuis la mise en place des partenariats, nous avons plusieurs professionnels intéressés qui nous ont contacté, mais qui ont renoncé au vu des contraintes légales que nous leur demandons de respecter. Pourtant nous établissons un diagnostic complet de leur site Internet, nous leur proposons notre aide pour se mettre en conformité et même des prix négociés auprès d'un fournisseur pour proposer des protections oculaires certifiées. Le Président trouve dommage que de nombreux professionnels ne respectent pas la loi, et que même en bénéficiant d'un accompagnement personnalisé à titre gratuit, un certain nombre d'entre-eux ne souhaitent pas le faire. Le Président déplore que ces actions contribuent non seulement à véhiculer une mauvaise image de l'Airsoft, mais qu'elles fassent prendre des risques à toute la communauté. Le professionnel est souvent le premier contact du débutant lors de l'achat du matériel, il a une responsabilité à assumer pour que l'acheteur s'équipe correctement, et prenne contact avec les associations locales plutôt que de faire la une des faits divers.

WARQ

Suite à leurs échanges avec le Président depuis 2015, les gérants de la marque WARQ ont repris contact avec celui-ci afin d'annoncer l'obtention de la certification EN 166 B pour leurs casques intégraux. À la suite de quoi, le président fut heureux de pouvoir envisager un partenariat FFA.

Rappelons que les casques WARQ sont des casques spécialement étudiés pour la pratique de l'Airsoft et entièrement modulables. Le contrat de partenariat mis en place accorde une remise de 10% à tous nos licenciés sur tout le catalogue, hors frais de port, promotions et tarifs spéciaux.

Précisons que tous nos partenaires ont pris connaissance de notre Charte et s'engagent contractuellement à mettre en oeuvre nos valeurs d'Airsoft Responsable, ainsi que les lois en vigueur rappelées dans nos dossiers de règlements fédéraux.

4.4.3 Événements des équipes affiliées

Le président explique que nous continuons d'être fortement sollicités par nos équipes affiliées, suite à l'action de communication entreprise dès fin 2016 via la page Facebook, pour l'expédition des banderoles "Associations affiliées" et des goodies.

Cette année, les deux banderoles furent de nouveau envoyées à une trentaine de reprises aux équipes affiliées à l'occasion d'événements spéciaux qui ont permis la promotion des valeurs d'Airsoft Responsable de la FFA. Nous pouvons citer par exemple la partie caritative de l'association affiliée Biterrois Airsoft Team 34, le week-end du 9 Septembre dernier, au profit de l'Oeuvre des Pupilles Orphelins des Sapeurs-Pompiers. Nos membres sont toujours fiers de représenter la FFA et faire notre promotion lors de leurs événements. Nous partageons un petit article promotionnel détaillé avant chaque événement pour lequel nous sommes sollicités, sur notre page Facebook. Une fois l'événement passé, les équipes nous transmettent leur résumé, accompagné de photos, que nous publions volontiers. Nos équipes partout en France sont nos meilleurs représentants et renvoient une meilleure image de l'Airsoft au travers de leurs multiples actions, bravo à elles.

Le président tient à remercier toutes les équipes nous ayant contacté en 2018 et qui ont permis de faire connaître et améliorer l'image de l'Airsoft et de la FFA partout en France.

Le président en profite pour aborder le sujet des articles de presse réalisés par des journalistes sur nos clubs affiliés. Il arrive régulièrement que les propos des personnes interviewées soient déformés,

interprétés ou sortis de leur contexte. À partir du moment où le club ou la personne est cité(e), il/elle dispose légalement d'un droit de réponse qui prend la forme d'un texte publié mot pour mot. Pour aider nos clubs à utiliser correctement ce droit de réponse, le président propose à tous les clubs affiliés de systématiquement citer leur affiliation à la Fédération Française d'Airsoft lors de l'interview. Ainsi, grâce à nos alertes quotidiennes sur l'utilisation de certains mots-clés dans la presse, nous serons alertés de la citation de la Fédération Française d'Airsoft dans les articles. Cette citation de la FFA nous donnera légalement un droit de réponse, ce qui nous permettra de faire corriger certains aspects de l'article, si cela s'avère nécessaire.

4.4.4 Partenariats divers

Benoit MARIUS fait un bilan sur l'ensemble des autres partenariats qui ont été poursuivis cette année :

Shong - Airsoft Tim

Le partenariat avec Shong, créateur de la BD Airsoft Tim, se poursuit pour la 5ème année consécutive. Le tome 4 est sorti dès la fin du mois d'Août 2018. En dehors d'une adaptation en langue(s) étrangère(s), aucun nouveau tome n'est prévu pour le moment.

Benoit MARIUS explique que suite à la sollicitation par Shong de la FFA en Janvier 2017 pour financer et aider dans la distribution de la brochure Découverte de l'Airsoft d'Airsoft Tim, nous envoyons régulièrement des brochures avec la banderole pour les événements organisés par nos clubs. Nous transmettons systématiquement quelques exemplaires avec les cartes d'affiliation 2018 afin de les diffuser à tous nos clubs.

Suite à la signature par Shong du contrat de diffusion de ses BD, dans le courant de l'été 2017, nous avons pu trouver des BD Airsoft Tim dans de plus en plus de librairies au cours de l'année.

Gear Locker

De même, le partenariat avec les Youtubeurs de Gear Locker est toujours effectif. Le président tient à saluer le travail de qualité fourni par Alexis et Jérémie, afin de proposer régulièrement des épisodes depuis plusieurs années.

TLC Marketing

TLC Marketing organise des concours pour ses clients, des grands groupes commerciaux. Ces concours permettent aux acheteurs de produits de gagner des activités à tester. partenariat en cours de conclusion avec l'agence publicitaire TLC Marketing a pour objectif d'augmenter la visibilité de nos clubs affiliés. Ce partenariat consiste, pour les clubs qui le souhaitent, à être référencés sur les annuaires de TLC Marketing afin de proposer gracieusement des activités d'Airsoft aux gagnants qui prendront contact avec eux.

Un formulaire a été diffusé auprès des gestionnaires de clubs afin de recueillir leur consentement et les détails des activités qu'ils seront en mesure de proposer.

Plusieurs licenciés ont manifesté leur opposition pour le partenariat avec le groupe Ferrero, notamment à cause de l'utilisation d'huile de palme par Nutella et concernant la mauvaise qualité

nutritionnelle de ces produits dont la promotion ne devrait pas être encouragée par une Fédération sportive.

Suite aux débats au sein du Conseil d'Administration, de l'Assemblée Générale Ordinaire, avec l'agence de marketing et avec le groupe Ferrero, il a été décidé de ne pas donner suite au partenariat.

Les partenariats Réseau National Sport et Réseau National Loisir restent, eux, d'actualité, et les clubs ont jusqu'au 30 septembre 2018 pour enregistrer leur participation.

4.5 Commission Ligues Régionales d'Airsoft

Le président ne fait état d'aucune création de nouvelle Ligue au cours de cet exercice. Force est de constater que le bilan des années précédentes reste le même : bien qu'il ne s'agisse pas d'une généralité, beaucoup de candidats ne sont pas moteurs de la création de leur ligue. Ils candidatent et attendent, sans passer à l'action. Le président rappelle que les Ligues sont une instance locale qui doit être le principal moteur de son fonctionnement et de sa constitution. Sans impulsion locale, il n'y aura rien. Il faut donc que chaque candidat s'inscrive dans un mouvement local, pour structurer et faire avancer les choses. Les candidats doivent échanger entre eux, et monter leur projet avec l'instance fédérale, qui est là pour aider mais pas pour porter le projet.

Pour essayer de palier à ce problème le poste de délégué fédéral a été créé. Il s'agit d'un des candidats de chaque Région qui est nommé par le Conseil d'Administration pour être le porteur de projet de création de sa ligue. Deux délégués fédéraux ont été nommés pour les ligues PACA : Alex MAZIER, et pour la Nouvelle Aquitaine : Bruno LAUNAY. Le président précise que le délégué fédéral PACA nous a transmis sa démission quelques jours avant l'Assemblée Générale 2018.

Malheureusement, les projets de constitution des Ligues Nouvelle Aquitaine et Occitanie sont au point-mort, suite aux désistements de plusieurs candidats. De plus, suite à la démission de l'administrateur qui était en charge de la coordination des Ligues, aucun autre administrateur n'a repris le dossier.

Quant aux ligues existantes, elles semblent au point mort. Elles ne donnent pas de signe de vie à la Fédération, et les Assemblées Générales ne sont pas tenues.

Le Conseil d'Administration partage son constat d'échec et s'interroge sur la poursuite de ce projet pour l'exercice 2019. Les candidats ne s'impliquent pas dans le recrutement et la constitution de leur Ligue. Beaucoup semble attendre un "service" constant de la Fédération, qui serait à disposition pour les accompagner, ce qui n'est pas le but premier de ces Ligues. Et même quand les ligues sont montées, elles n'agissent pas.

4.6 Commission Airsoft Sportif

Suite à la défection des responsables de la commission, plusieurs projets ont dû être abandonnés. C'est le cas des séminaires sportifs qui seront remplacés par la possibilité, pour tout licencié désireux travailler sur le sujet, de proposer sa candidature pour rejoindre le staff comme bénévole sur ce dossier.

C'est M. GALIZZI, le rédacteur-chef de projets, qui a pris en charge la création de nouvelles disciplines sportives avec l'aide de plusieurs volontaires. Les premiers règlements, en cours de finalisation, devraient sortir rapidement afin de permettre l'organisation de tournois sportifs dans le cadre d'un classement national officiel dès l'an prochain. Ces disciplines ont été testées par plusieurs associations pendant plusieurs mois dans différentes régions. Les retours de ces associations ont régulièrement permis de faire évoluer ces disciplines. Lors de leur mise en place à l'échelle nationale elles continueront d'évoluer grâce aux retours que nos clubs nous en feront.

Le président en profite pour effectuer un rappel sur l'Airsoft sportif. Il ne s'agit pas de transformer la discipline telle qu'elle existe actuellement, en discipline exclusivement sportive, mais de créer, en marge des multiples pratiques existantes, des disciplines sportives. L'Airsoft sera préservé dans sa forme actuelle de loisir, tout en permettant, pour ceux qui le souhaitent, de pratiquer à côté des activités sportives d'Airsoft. Les multiples règlements sportifs ne s'appliqueront qu'à ces disciplines sportives, il est hors de question que l'Airsoft tel qu'il existe actuellement s'en retrouve affecté.

De la même manière que chaque pratiquant est libre de pratiquer du milsim, du jeux de rôle et/ou de "l'Airsoft du dimanche", chacun sera libre de prendre part à ces futures pratiques sportives, en marge des activités d'Airsoft de loisirs telles qu'elles existent actuellement.

5 Election des membres du Conseil d'Administration

5.1 Présentation des candidats

5.1.1 Composition actuelle du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est présentement composé des membres suivants :

- Benoit MARIUS, président, dont le mandat d'administrateur prend fin aujourd'hui,
- Yves-Mari PRADELLE, administrateur dont le mandat prend fin aujourd'hui,
- Charles DUVAL, administrateur dont le mandat prendra fin en 2020,
- Stéphane BOUTHEON, administrateur dont le mandat prend fin aujourd'hui,
- Julien MONIER, administrateur dont le mandat doit être confirmé aujourd'hui,
- Matthis GOURNAY, trésorier dont le mandat d'administrateur prendra fin en 2020.

Cette année, 3 administrateurs terminent leurs mandats. Le Conseil d'Administration, composé au maximum de 12 administrateurs, est renouvelé de moitié tous les 2 ans. Cette année est une année d'élection, l'Assemblée présente peut donc élire jusqu'à 6 administrateurs.

Le président précise également que, conformément aux statuts, le Conseil d'Administration peut procéder à des cooptations en cours d'année, en remplacement du mandat non terminé d'un administrateur. Conformément aux statuts cette cooptation doit être validée par un vote lors de l'Assemblée Générale Ordinaire. Ainsi, le cas échéant, le candidat est alors élu pour un mandat prenant fin, selon le mandat de l'administrateur remplacé. Ainsi, la cooptation par le Conseil

d'Administration de Julien Monier fin 2017 doit être validée par l'Assemblée, pour un mandat prenant fin en 2020.

5.1.2 Nouvelles candidatures

Plusieurs candidatures sont présentées pour intégrer le Conseil d'Administration :

- Marion POULIT, bénévole en charge du recrutement des bénévoles et des Ressources Humaines pour les bénévoles
- Jean-Christophe BIDDAU, licencié individuel
- Yves-Mari PRADELLE, administrateur, candidat à sa succession
- Benoit MARIUS, président, candidat à sa succession

5.2 Votes

En premier lieu l'Assemblée procède au vote pour confirmer la cooptation de Julien MONIER par le Conseil d'Administration. Avec 13 voix pour, 269 voix contre et 33 abstentions, la cooptation de Julien MONIER par le Conseil d'Administration n'est donc pas approuvée par l'Assemblée. Celui-ci se voit destitué de ses fonctions d'Administrateur ce jour.

A l'unanimité, sont reconduits, Benoit MARIUS et Yves-Mari PRADELLE. Sont également élus, Marion POULIT, à l'unanimité, et Jean-Christophe BIDDAU avec 313 voix pour et 2 abstentions.

Le président proclame les résultats, les membres du Conseil d'Administrations félicitent les nouveaux élus et en profitent pour leur souhaiter la bienvenue au sein du staff FFA.

À l'issue du vote, le Conseil d'Administration est donc composé de :

- Benoit MARIUS, dont le mandat d'administrateur prendra fin en 2022,
- Yves-Mari PRADELLE, dont le mandat d'administrateur prendra fin en 2022,
- Charles DUVAL, dont le mandat d'administrateur prendra fin en 2020,
- Matthis GOURNAY, dont le mandat d'administrateur prendra fin en 2020,
- Marion POULIT, dont le mandat d'administrateur prendra fin en 2022,
- Jean-Christophe BIDDAU, dont le mandat d'administrateur prendra fin en 2022.

6 Election du Bureau par le Conseil d'Administration

Conformément aux statuts, les membres du nouveau Conseil d'Administration doivent se réunir en huis-clos afin de se répartir les postes au sein du Bureau. Benoit MARIUS invite les membres de l'Assemblée à sortir faire une pause pendant que les membres du Conseil d'Administration restent pour délibérer

A l'issue des discussions et des délibérations en huis-clos du Conseil d'Administration, le président fait entrer les licenciés et, une fois ces derniers installés, proclame les résultats :

Sont donc nommés au Bureau par le Conseil d'Administration :

- Benoit MARIUS : en qualité de président,
- Yves-Mari PRADELLE : en qualité de vice-président,
- Marion POULIT : en qualité de secrétaire,
- Matthis GOURNAY : en qualité de trésorier.

7 Orientations de la Fédération et missions des commissions pour l'exercice 2019

7.1 Orientations générales

Le président présente les orientations générales de la Fédération pour l'exercice 2019, telle qu'elles ont été définies par le Conseil d'Administration.

Cette année, la principale priorité sera d'augmenter sensiblement le chiffre d'affaire afin de pouvoir survivre. Pour cela beaucoup de projets sont en cours d'étude par le Conseil d'Administration. Leur but étant de dégager un maximum de trésorerie pour financer les besoins de la Fédération. Ces nouvelles mesures pourront également être accompagnées d'une légère augmentation des cotisations pour l'exercice 2019.

Le président souhaite qu'une personne dédiée soit missionnée sur le montage de demandes de subventions. Cette personne pourra bien entendu s'entourer d'autres personnes pour l'aider et sa mission devra être assortie d'objectifs.

Le président souhaite également mettre en route l'Airsoft Sportif très rapidement, avec la publication dans les prochains mois des règlements sportifs.

7.2 Commission Prévention

Après la réponse négative du Ministère de l'Education à notre demande d'agrément JEP, la commission sera chargée de la rédaction et du suivi de notre recours gracieux. C'est Yves-Mari PRADELLE qui a pris en charge ce dossier.

La commission prévention va également être chargée du suivi de la publication du règlement sur les EPI. Le but affiché étant de responsabiliser les licenciés afin de réduire drastiquement la première cause d'accidents au cours de la pratique, et de pallier aux fortes augmentations de coût de l'assurance. L'édition d'une plaquette récapitulative à diffuser aux clubs et est également à l'étude. Une prise de contact avec l'Union des Professionnels de l'Airsoft a été effectuée pour prévoir une diffusion de ce support auprès des revendeurs et des fournisseurs. Le but affiché est de sensibiliser les différents acteurs aux normes de protections.

Monsieur Guy LAURENT, licencié présent dans l'Assemblée, demande si une version dématérialisée de la plaquette pourrait être mise en ligne sur le site Internet afin qu'elle puisse être imprimée directement par les clubs, en cas de besoin. Le Président lui répond que la commission étudiera cette possibilité.

La commission prévention sera également chargée de publier un certificat médical pour les licenciés et un référentiel à destination des médecins. Ce projet a été initié en 2018 et doit se poursuivre, voire se concrétiser lors de l'exercice 2019.

7.3 Commission Juridique

Le président explique que la commission aura les mêmes objectifs que chaque année :

- La veille juridique sur la réglementation en vigueur,
- La mobilisation de la commission dès qu'une crise est détectée. La commission juridique devra alors travailler avec les instruments mis en place par la commission communication, notamment le dossier de gestion de crises, qui n'est pas encore abouti,
- La défense de notre pratique par tous moyens, dans tous les domaines possibles,
- La commission, par l'intermédiaire du président, en cas de nécessité, sera chargée de contacter les autorités pour défendre notre pratique,
- La commission juridique devra suivre le recours gracieux pour la demande d'agrément, en coopération avec la commission prévention.

Plusieurs partenariats sont en cours de négociation et devraient être annoncés rapidement s'ils se concrétisent.

Afin de simplifier le processus des partenariats, la commission juridique se voit chargée de la publication d'un dossier des prérequis à respecter pour les professionnels qui souhaitent établir un partenariat avec la Fédération. Ce dossier, sous forme de check-list, permettra aux professionnels, de vérifier qu'ils respectent la loi et les valeurs de l'Airsoft Responsable, afin de se mettre facilement en conformité le cas échéant. Ce travail de vérification et de mise en conformité est actuellement effectué par la Commission Juridique au cas par cas. Cependant l'accompagnement sur mesure et le taux d'échec de la procédure, dû au manque de sérieux de bon nombre de candidats au partenariat, mobilise fortement les ressources de la commission pour un résultat incertain. Dorénavant les candidats seront autonomes pour effectuer la vérification et l'éventuelle mise en conformité, la commission n'interviendra plus que pour vérifier que les pré-requis sont respectés avant d'envisager un partenariat.

Pierre Speisser, licencié présent ce jour, demande s'il ne serait pas opportun de prendre contact avec les maisons d'édition des principaux dictionnaires pour voir si une définition de l'Airsoft pourrait être ajoutée. S'ensuit une discussion sur les risques d'une définition mal adaptée à notre pratique. Le Conseil d'Administration note l'idée et annonce qu'il va se renseigner plus en détails sur la question.

7.3 Commission Communication

7.3.1 Poursuite des missions ponctuelles

Le président annonce que Laëtitia DUSSAULE continuera de prendre en charge les mails en provenance du site Internet (formulaire de contact) et les messages reçus sur la page Facebook. Au besoin, Laëtitia DUSSAULE continuera d'appeler directement les licenciés lorsqu'ils rencontreront des problèmes d'ordre technique sur l'espace GESAD ou en cas de points de blocages impossibles à régler par e-mail. Les administrateurs, en fonction de leurs compétences, seront ponctuellement mis à contribution.

Laëtitia DUSSAULE organisera toujours l'expédition des banderoles et du kit "Associations affiliées".

7.3.2 Nouveau logo FFA

Le président annonce qu'avec le lancement de l'Airsoft sportif, nous changerons de logo et nous communiquerons publiquement sur nos différents supports (site Internet et page Facebook). Ainsi, la commission communication aura pour mission la refonte de tous nos documents et supports où l'ancien logo FFA apparaît, comme les banderoles destinées aux associations affiliées pour leurs événements. La commission gèrera aussi l'édition des nouveaux supports de communication.

A l'occasion de l'Assemblée, le président présente en avant-première le nouveau logo aux licenciés, qui font part de leurs appréciations.

7.3.3 Vidéos Youtube

Le président explique qu'après plusieurs réunions sur la question, des séries de différents type de vidéos sont en cours de production pour la chaîne Youtube de la FFA. Il précise néanmoins qu'au delà de la production vidéo, ce projet nécessitera du renfort pour gérer la partie technique de production vidéo, et la gestion de la chaîne Youtube (promotion, modération...).

7.3.4 AdWords

À la suite de changement des règles de Google, les annonces offertes par Google dans le cadre de notre partenariat ne sont plus optimisées. Elles nécessitent d'être retravaillées pour gagner en efficacité. Le Président lance un appel aux licenciés qui souhaitent venir nous aider et se faire la main sur la régie publicitaire de Google. Il s'agit d'administrer des campagnes de publicité avec \$ 10 000 de crédit publicitaire offerts chaque mois par Google à la Fédération.

7.4 Commission Ligues Régionales d'Airsoft

7.4.1 Investissement fédéral

Depuis sa création, fin 2009, la Fédération n'a cessé de promouvoir l'émergence de l'échelon local. Cet échelon ayant pour but de proposer un outil adapté à l'échelle locale pour faire aboutir des projets tout en offrant le support national de la Fédération et en fournissant un outil pour que chacun puisse faire entendre sa voix. Cette démarche a débuté avec le lancement des Fédérations Départementales d'Airsoft, puis avec les Fédérations Régionales qui ont évolué en Comités

Régionaux et enfin en Ligues avec le nouveau découpage des Régions. Cependant, malgré quelques créations ponctuelles, le mouvement n'a jamais vraiment pris. De leur côté, les quelques structures créées ont très vite périclité. Le Président explique que la promotion de ces structures ont énormément coûté à la Fédération, tant en travail qu'en finance, et qu'en l'absence de résultat, le Conseil d'Administration a souhaité suspendre toute action de promotion. Cela ne signifie pas la fin des Ligues existantes, ni de la création des nouvelles Ligues. cela signifie qu'il n'y aura plus d'investissement financier pour les promouvoir, ni de bénévoles du staff chargés du dossier. La mise en place des délégués fédéraux en début d'année permettra aux ligues qui veulent avancer de le faire, et le Conseil d'Administration restera un interlocuteur privilégié des délégués fédéraux. Cependant, ce sera aux candidats de passer réellement à l'action s'ils veulent monter leur Ligue, et non d'attendre que l'organe fédéral s'en occupe.

7.4.2 Réunions Publiques

Deux des réunions publiques ont eu lieu cette année pour promouvoir les Ligues. Ces réunions ont été un succès sur le plan de l'échange avec les pratiquants, licenciés ou non, autour de l'Airsoft et de la Fédération. Mais elles n'ont débouché sur rien en ce qui concerne la création de ligue, malgré les candidatures existantes dans ces régions. Un compte-rendu synthétique des échanges de ces réunions a été publié sur le site Internet de la Fédération, quelques jours avant l'Assemblée Générale.

En conséquence la tenue de ces réunions sera maintenue, mais le format évoluera afin de ne plus axer ces réunions sur les Ligues mais sur une occasion d'échanger publiquement autour de la Fédération. L'organisation et la logistique seront évoqués lors de réunions du Conseil d'Administration, en cours d'année.

7.5 Commission Airsoft Sportif

7.5.1 Tournois officiels

Les tournois officiels seront lancés l'an prochain. N'importe quel club affilié sera libre d'en organiser, sous réserve de respecter le règlement de la discipline choisie. Les résultats de ces tournois seront alors pris en charge dans le classement officiel qui départagera chaque année, les meilleures équipes de France, dans chaque discipline sportive. Les équipes qualifiées pourront ensuite représenter la France lors de tournois internationaux.

Le président ajoute que d'ors et déjà deux disciplines sportives sont prêtes à sortir et qu'une troisième devrait suivre. Pour le moment, aucune date n'a été fixée, mais les administrateurs souhaitent le faire très rapidement.

7.5.2 Agrément sportif

Les prérequis de l'agrément sportif sont pris en compte lors de l'élaboration des disciplines sportives. Cependant, au vu de la réponse de la commission d'agrément jeunesse et éducation populaire à propos de l'Airsoft, le Conseil d'Administration a de sérieux doutes quant à la possibilité de décrocher un agrément pour une discipline d'Airsoft. Cela n'empêchera pas la commission de travailler en bonne intelligence, sur la base du code du sport et des prérequis de l'agrément sportif pour que les disciplines sportives d'Airsoft deviennent réellement des sports, même si elles ne

décrochent pas d'agrément. Cette structuration sur base de du code du sport permettra également la compatibilité de ces disciplines pour des tournois internationaux.

7.6 Commission Technique

Benoît MARIUS annonce que la commission technique est mobilisée sur la version 4 du GESAD actuellement en chantier. En plus de résoudre des bugs et d'améliorer l'ergonomie, cette nouvelle version apportera de nombreuses améliorations qui profiteront aux utilisateurs du GESAD tout en répondant aux dernières contraintes du RGPD non encore implémentées.

La commission technique continuera son travail sur la mise en place du RGPD. Pour cela Arnaud GALIZZI, notre rédacteur - chef de projet a été nommé DPO en début d'année.

La rédaction d'un dossier est également envisagée pour aider les clubs affiliés à mettre en application le RGPD. Ce dossier sera proposé à l'issue de la mise en place du RGPD au sein de la Fédération, sa publication n'interviendra donc peut-être pas l'année à venir.

8 Recrutement de bénévoles

Marion POULIT continuera le recrutement des bénévoles et leur suivi RH.

Le Président lance un appel à tous les licenciés. La Fédération est construite sur le modèle associatif. Une cotisation annuelle de 6 € multipliée par un peu plus de 4 000 licenciés n'est pas suffisante pour financer le salaire et les charges de deux salariés, sans compter les autres charges de la Fédération. Ces deux salariés à temps partiels ne sont pas suffisants pour gérer tous les dossiers, à commencer par répondre à vos nombreuses sollicitations. En réglant votre cotisation à la FFA, vous ne devenez pas un client, mais un adhérent. À ce titre vous rejoignez une structure dans laquelle les adhérents font avancer les choses. Aujourd'hui la Fédération a besoin de ses adhérents, besoin de vous, pour pouvoir continuer son action. Rejoindre le staff, c'est l'occasion d'échanger tous ensemble sur les dossiers qui vous intéressent pour que l'on puisse lancer des nouveaux projets à l'échelle nationale. C'est aussi l'occasion d'utiliser les outils et les moyens de la Fédération pour mener à bien des projets, et donc de se faire une solide expérience. Par exemple, en travaillant sur les dossiers de subventions c'est l'occasion d'apprendre à le faire pour votre association. Alors pour que la Fédération soit toujours là demain, rejoignez-nous aujourd'hui !

Nous recherchons tout type de profils, mais nous recherchons tout particulièrement :

- Un spécialiste de la communication, pour établir le plan de communication
- Un commercial, pour établir notre stratégie commerciale
- Des vidéastes, des youtubeurs, des techniciens son et des modérateurs, pour la production de plusieurs projets sur la chaîne Youtube
- Un chargé de référencement, pour optimiser les campagnes de publicités Google
- Un lobbyiste, afin de nous aider à faire passer l'Airsoft au prochain niveau
- Des personnes pour instruire des demandes de subventions
- Toute personne qui souhaite prendre part activement à nos projets

9 Vote du budget 2019

Le Trésorier présente à l'Assemblée le budget prévisionnel 2019, élaboré par le Bureau et validé par le Conseil d'Administration.

Au niveau des ressources, suite à la fin des contrats aidés, le montant des subventions d'exploitation sera nul. En effet, nos deux salariés, Laëtitia DUSSAULE et Arnaud GALIZZI, bénéficient du dispositif d'aide des contrats aidés.

Après un tour de table du Conseil d'Administration, la nécessité de conserver ces deux postes est jugée indispensable à l'unanimité. La présence d'Arnaud GALIZZI permet de faire avancer efficacement les dossiers, celle de Laëtitia DUSSAULE, de soulager les bénévoles des tâches administratives. Quelques licenciés présents dans l'Assemblée s'expriment également sur la qualité de service constatée avec une assistante disponible pour répondre à leurs questions via le formulaire de contact, et souhaitent donc que son poste soit pérennisé.

En accord avec les orientations générales, il faudra prioritairement travailler sur la mise en place d'actions rentables. Pour l'heure, aucune étude poussée n'ayant été effectuée sur le sujet, une estimation grossière est proposée. La commission communication devra rapidement travailler sur le sujet, avec le Conseil d'Administration et le trésorier, pour définir un plan d'action sur cet axe.

En ce qui concerne les charges, le président explique que le Conseil d'Administration a prévu d'ajuster le budget de déplacement. Les réunions publiques sont jugées beaucoup plus profitables que les déplacements lors d'événements. Ainsi, pour l'année à venir, la priorité budgétaire des déplacements sera donnée aux réunions publiques.

Les frais postaux proposés sont également plus importants que ceux de cette année, afin de prévoir l'augmentation tarifaire de 10% annoncée par la Poste pour 2019, sachant que les tarifs ont déjà augmenté de 10% en 2018. Il faut aussi prévoir l'envoi, à chacun de nos clubs, de brochures de découverte de l'Airsoft, ainsi que les banderoles et goodies pour les événements. Le président annonce toutefois que comme en 2017, une importante commande de timbres aura lieu fin d'année 2018, afin de profiter du tarif 2018 pour stocker une importante quantité de timbres à validité permanente pour 2019.

Double affiliation :

Ayant constaté que certains clubs attendent systématiquement septembre pour renouveler leur affiliation, le Président indique que le Conseil d'Administration a commencé d'étudier la mise en place d'une double affiliation, comme cela existe au sein de certaines Fédérations sportives. Après la tenue de chaque Assemblée Générale Ordinaire, une fois le montant des cotisations de l'année suivante connu, les demandes d'affiliations des clubs non affiliés pour l'année en cours pourront porter à la fois sur la fin de l'année, avec un tarif réduit, et sur l'année suivante. Les modalités précises restent à étudier et un développement spécifique du GESAD sera à prévoir.

Licence collector :

Une licence collector sera introduite pour l'année 2019. Elle sera composée d'une licence de base qui sera accompagnée d'un produit dérivé collector. Pour l'année 2019 le produit proposé sera un



patch PVC, issue d'une série limitée, symbolisant le changement de logo de la Fédération. La production des patches sera lancée en début d'année 2019, ils seront donc envoyés après les licences pour les licenciés qui prendront leur licence collector en tout début d'année.

Montant des cotisations 2019 :

Le président explique à l'Assemblée qu'après une perte de 15 000 € cette année, pour limiter l'augmentation des cotisations, la proposition des montants de cotisation pour 2019 a pour but d'arrêter de perdre de l'argent. Sans ce pré-requis, budget à l'appui, la Fédération n'aura ni les finances pour que son action puisse se poursuivre au delà de l'été 2019, ni les perspectives de pouvoir redresser les finances, et sera donc contrainte d'être dissoute. La proposition suivante a donc pour but d'équilibrer le budget fédéral et d'assurer la survie de la Fédération.

Proposition du Conseil d'Administration :

- Cotisation fédérale annuelle licence de base de 8 € par membre d'un club affilié,
- Cotisation fédérale annuelle licence de base de 10 € pour les licenciés individuels,
- Cotisation fédérale annuelle licence collector de 12€ par membre d'un club affilié,
- Cotisation fédérale annuelle licence collector de 14€ pour les licenciés individuels,
- Pas de modification pour les cotisations d'assurance, soit :
 - de 2 à 4 membres : 12 €
 - de 5 à 9 membres : 11 €
 - de 10 à 14 membres : 9 €
 - de 15 à 19 membres : 8 €
 - de 20 à 24 membres : 6 €
 - de 25 à 29 membres : 5 €
 - de 30 à 34 membres : 4,50 €
 - de 35 à 39 membres : 4 €
 - de 40 à 44 membres : 3 €
 - de 45 à 49 membres : 2 €
 - à partir de 50 membres : 1 €

Plusieurs licenciés prennent la parole pour exprimer le besoin d'une Fédération viable dans le temps. Il est précisé que les montants de cotisations des exercices précédents ne prenaient pas en compte le financement des salaires et des charges des employés sans aide de l'Etat.

Lise-Marie TAILLANDIER, licenciée présente dans l'Assemblée, intervient auprès des administrateurs afin de savoir s'il est vraiment indispensable de continuer de payer les 2 salariés au vu des frais très lourds engendrés par ces 2 emplois. Elle souligne que les bénévoles travaillent pour la FFA tout en ayant une activité professionnelle à côté. Les salariés pourraient donc chercher un autre emploi et continuer de travailler autant de temps pour la FFA, mais bénévolement.

Le trésorier répond qu'avant l'arrivée des 2 salariés, l'ensemble des missions remplies par les salariés aujourd'hui étaient tellement chronophages et rébarbatives, qu'elles finissaient par faire fuir les bénévoles. Lui-même, étant en copie des échanges du formulaire de contact depuis quelques semaines, insiste sur l'ampleur de la tâche et qu'il démissionnerait s'il devait s'en occuper. Aujourd'hui, la charge de travail que représente la prise en charge des demandes du formulaire de contact est colossale, tout en permettant d'apporter des réponses de qualité dans des délais très courts. Même si par le passé certains administrateurs se répartissaient la charge du formulaire de

contact, cela se faisait au détriment de presque toute autre activité fédérale, de leur temps-libre, et beaucoup de demandes pouvaient nécessiter 1 à 2 semaines avant d'être traitées. De plus, beaucoup de dossiers qui ont été initié par des commissions de bénévoles n'ont jamais abouti avant l'embauche du rédacteur. Les 2 salariés ont notamment permis à la Fédération d'achever le dossier de demande d'agrément JEP en Septembre 2017, initié depuis de nombreuses années, mais jamais terminé avant que le rédacteur ne prenne la relève. Pour toutes les raisons évoquées, le trésorier et les autres administrateurs réitèrent leurs souhaits de conserver les 2 salariés au sein de la Fédération. Sans le rédacteur la Fédération stagnerait, presque aucun dossier n'aboutirait faute d'engagement bénévole et sans l'assistante, les nombreuses demandes des licenciés ne seraient plus traitées, provoquant la fin de la Fédération.

Le trésorier demande à l'Assemblée de voter :

- Le principe d'une double affiliation, au tarif réduit pour celle de l'année en cours, pour les clubs qui nous rejoindraient en fin d'année,
- La proposition des montants de cotisation pour 2019
- Le budget prévisionnel 2019.

Chacune de ces propositions est adoptée à l'unanimité, soit 315 voix pour.

Le président proclame le résultat des votes.

Ce budget prévisionnel est consultable en annexe du présent procès-verbal.

Le Président précise que les demandes d'affiliations et de licence pour 2019 seront mises en ligne dès que le GESAD aura été mis à jour pour gérer la licence collector.

10 Fin de séance

Le président demande à l'Assemblée s'il y a des questions. En l'absence de questions, tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, le président remercie tous les licenciés d'avoir fait le déplacement et lève la séance à 19 h 43.

Certifié conforme le 29/09/2018

Le président, Benoit MARIUS :

Benoit MARIUS


Le trésorier, Matthis GOURNAY :



COMPTE DE RESULTAT 2018

CHARGES

1 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
A - CHARGES ADMINISTRATIVES	2017	Prévisions 2018	2018	Delta	Evolution	Prévisions 2019
Charges diverses de gestion courante	20,00 €	500,00 €	1 175,64 €	135,13%	5778,20%	200,00 €
Fournitures	980,96 €	1 300,00 €	893,47 €	-31,27%	-8,92%	500,00 €
Frais téléphoniques	263,99 €	300,00 €	339,93 €	13,31%	28,77%	180,00 €
Frais postaux	2 742,33 €	3 500,00 €	2 174,30 €	-37,88%	-20,71%	2 500,00 €
Déplacements, missions, réceptions	2 893,22 €	6 000,00 €	4 119,83 €	-31,34%	42,40%	4 000,00 €
Assurances	8 742,00 €	12 000,00 €	9 303,63 €	-22,47%	6,42%	10 000,00 €
Locations informatiques	1 282,00 €	1 200,00 €	2 021,27 €	68,44%	57,67%	1 300,00 €
Locations immobilières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00%	240,00 €
Rémunération des personnels	20 285,66 €	20 400,00 €	33 386,99 €	63,66%	64,58%	30 000,00 €
Charges sociales	11 922,74 €	13 000,00 €	13 096,87 €	0,75%	9,85%	13 212,00 €
SOLDE	49 132,90 €	58 200,00 €	66 511,93 €	14,28%	35,37%	62 132,00 €
B - CHARGES FINANCIERES						
Frais bancaire LCL	262,23 €	170,00 €	136,96 €	-19,44%	-47,77%	170,00 €
Frais bancaire Paypal	1 055,76 €	1 300,00 €	1 375,96 €	5,84%	30,33%	1 300,00 €
SOLDE	1 317,99 €	1 470,00 €	1 512,92 €	2,92%	14,79%	1 470,00 €
C - PUBLICITE ET COMMUNICATION						
Publicités, publications, relations publiques	2 477,17 €	3 500,00 €	1 329,67 €	-62,01%	-46,32%	1 200,00 €
SOLDE	2 477,17 €	3 500,00 €	1 329,67 €	-62,01%	-46,32%	1 200,00 €
2 - DEPENSES ET INVESTISSEMENT						
Petits Logiciels	4 627,99 €	4 500,00 €	4 005,00 €	-11,00%	-13,46%	2 000,00 €
Mobilier	492,28 €	500,00 €	0,00 €	-100,00%	-100,00%	0,00 €
Equipement, Matériel de bureau et matériel informatique	1 359,94 €	600,00 €	2 230,48 €	271,75%	64,01%	500,00 €
Achats de marchandises	852,36 €	1 300,00 €	648,50 €	-50,12%	-23,92%	250,00 €
SOLDE	7 332,57 €	6 900,00 €	6 883,98 €	-0,23%	-6,12%	2 750,00 €
3 - DEPENSES DIVERSES						
Pertes sur créances irrécouvrables	0,00 €	100,00 €	0,00 €	-100,00%	0,00%	100,00 €
SOLDE	0,00 €	100,00 €	0,00 €	-100,00%	0,00%	100,00 €
TOTAL CHARGES	60 260,63 €	70 170,00 €	76 238,50 €	8,65%	26,51%	67 652,00 €

PRODUITS

4 - RESSOURCES PROPRES						
A - RESSOURCES FEDERALES	2017	Prévisions 2018	2018	Delta	Evolution	Prévisions 2019
Cotisations	47 020,04 €	52 000,00 €	58 121,61 €	11,77%	23,61%	65 000,00 €
SOLDE	47 020,04 €	52 000,00 €	58 121,61 €	11,77%	23,61%	65 000,00 €
B - VENTES						
Ventes de produits	441,88 €	1 300,00 €	1 230,93 €	-5,31%	178,57%	1 700,00 €
SOLDE	441,88 €	1 300,00 €	1 230,93 €	-5,31%	178,57%	1 700,00 €
C - REVENUS FINANCIERS						
Intérêts du compte-livret	128,50 €	75,00 €	0,00 €	-100,00%	-100,00%	130,00 €
SOLDE	128,50 €	75,00 €	0,00 €	-100,00%	-100,00%	130,00 €
D - REVENUS DIVERS						
Dons manuels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00%	0,00 €
Produits divers de gestion courante	57,00 €	200,00 €	1 723,40 €	761,70%	2923,51%	150,00 €
SOLDE	57,00 €	200,00 €	1 723,40 €	761,70%	2923,51%	150,00 €
5 - AIDES ET SUBVENTIONS						
Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00%	0,00 €
Subventions d'exploitation	19 600,83 €	3 750,00 €	3 383,97 €	-9,76%	-82,74%	0,00 €
SOLDE	19 600,83 €	3 750,00 €	3 383,97 €	-9,76%	-82,74%	0,00 €
6 - PRESTATIONS EN NATURE						
Bénévolat	0,00 €	0,00 €	91 080,00 €	0,00%	0,00%	90 000,00 €
Prestations en nature	102 459,76 €	105 000,00 €	31 017,99 €	-70,46%	-69,73%	26 500,00 €
Emploi des prestations en nature	102 459,76 €	105 000,00 €	31 017,99 €	-70,46%	-69,73%	26 500,00 €
Personnel bénévole	0,00 €	0,00 €	91 080,00 €	0,00%	0,00%	90 000,00 €
SOLDE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00%	0,00 €
TOTAL PRODUITS	67 248,25 €	57 325,00 €	64 459,91 €	12,45%	-4,15%	66 980,00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE						
REPORT N-1	22 643,97 €	22 300,60 €	29 458,50 €	32,10%	30,09%	7 600,00 €
SOLDE	29 603,35 €	9 455,60 €	17 679,91 €	86,98%	-40,28%	6 928,00 €

Fédération Française d'Airsoft - siren : 810 655 589

29 rue Antoine Meillet, 03000 MOULINS

www.ffairsoft.org